

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 844/SLAG relative au recouvrement public des pensions alimentaires.

n° 844/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 août 1975

Numéro JO  
n° 16 du 25/08/1975

Date du numéro  
25 août 1975

### VISAS

**Vul** l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulguée dans le territoire français des Afars et des Issas, la loi n° 75-618 du 11 juillet 1975 relative au recouvrement public des pensions alimentaires.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal Officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint. JEAN FROMENT.**